

	<b>DOCUMENT UNIQUE</b> <i>Evaluation des risques professionnels</i>	<b>FICHE 7</b> Page 1 / 2
	<b>Méthode appliquée pour la réalisation du document unique</b>	

## ■ Etape 1 : préparer la démarche

- Etablir les pages de garde et d'informations administratives
- Constituer un comité de pilotage

### Composition

- élus (autorité territoriale et adjoints ou conseillers)
- directeur général des services ou secrétaire de Mairie
- assistant / conseiller de prévention
- responsables de service ou éventuellement agents représentant les services
- conseiller en prévention du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (membre facultatif)
- médecin de prévention (membre facultatif)

### Missions

- procéder au découpage des unités de travail
- constituer un ou plusieurs groupes de travail
- planifier la démarche d'évaluation
- informer et sensibiliser les agents à cette démarche
- valider le travail des groupes et décider des actions de prévention à engager dans le respect des principes généraux de prévention

## ■ Organiser le projet

- Déterminer les unités de travail
- Constituer plusieurs groupes de travail

### Composition

- assistant / conseiller de prévention
- un ou plusieurs agents
- responsables de services
- conseiller en prévention du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (membre facultatif)
- médecin de prévention (membre facultatif)

- Planifier la démarche

## ■ Informer les agents

### Contenu de l'information

- cadre réglementaire
- enjeux et objectifs de l'évaluation des risques professionnels
- présentation de la méthode
- présentation des acteurs de la démarche

	<b>DOCUMENT UNIQUE</b> <i>Evaluation des risques professionnels</i>	<b>FICHE 7</b> Page 2 / 2
	<b>Méthode appliquée pour la réalisation du document unique</b>	

- **Etape 2 : recenser les activités**
- **Etape 3 : identifier les dangers et les risques**
- **Etape 4 : évaluer les risques**

**La fréquence d'exposition au danger (F)**

Fréquence d'exposition	Signification
1	Plusieurs heures par an - FAIBLE
2	Plusieurs heures par mois - MOYENNE
3	Plusieurs heures par semaine - FORTE
4	Plusieurs heures par jour - TRES FORTE

**La gravité des dommages (G)**

Gravité	Signification	Exemples
1	Dommages mineurs, sans arrêt de travail	Lésions superficielles
2	Dommages entraînant un arrêt de travail sans séquelle	Entorses, lumbagos
3	Dommage entraînant un arrêt de travail avec séquelles	Surdit�, �crasement
4	Dommage entraînant la mort ou une invalidit� permanente absolue	Electrocution cancer

Remarque : le travail isol  n'est pas consid r  comme un risque. Il faut toutefois prendre en compte cette notion lors de la d termination du niveau de gravit  des dommages.

**D termination du niveau de risque**

		F			
		F 1	F 2	F 3	F 4
G	F				
	G 1	R 1	R 1	R 1	R 2
	G 2	R 1	R 2	R 2	R 3
	G 3	R 2	R 3	R 3	R 4
G 4	R 3	R 3	R 4	R 4	

- R 1 : Risque mineur
- R 2 : Risque secondaire
- R 3 : Risque important
- R 4 : Risque tr s important

- **Etape 5 : estimer la ma trise du risque**
  - Synth tiser les mesures de pr vention existantes
  - Appr cier le niveau de ma trise du risque
  - Proposer de nouvelles mesures de pr vention
- **Etape 6 : d finir un plan d'action de pr vention**
- **Etape 7 : mettre   jour le document unique (r  valuation des risques)**

Modalit s d'actualisation

- au moins chaque ann e
- lors de toute d cision d'am nagement important modifiant les conditions de sant  et de s curit  ou les conditions de travail
- lorsqu'une information suppl mentaire int ressant l' valuation d'un risque dans une unit  de travail est recueillie